

# La FTQ salue les **50** ans de l'Office



**TRAVAILLER**  
en *français*

BULLETIN DE LA FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS  
ET TRAVAILLEUSES DU QUÉBEC (FTQ)

VOLUME 30 - HIVER 2011



*« Un organisme pour l'ensemble des Québécois et Québécoises et dont nous avons besoin, plus particulièrement, pour veiller au respect de la Charte et assurer la francisation des milieux de travail. »*

*Daniel Boyer, secrétaire général de la FTQ*

## La FTQ salue les 50 ans de l'Office québécois de la langue française en se souvenant...

- ▶ **En 1909**, le député nationaliste Armand La Vergne présente à l'Assemblée législative un projet de loi prévoyant l'obligation, pour les entreprises de services publics, de s'adresser dans les deux langues à leurs clients. Sans succès. Mais l'idée fait son chemin.
- ▶ **En 1910**, le gouvernement de Lomer Gouin fait adopter une loi qui marque la première intervention du Québec en matière linguistique. Il faut dire que le député La Vergne avait soulevé une vive polémique durant deux ans dans toute la province en déposant une pétition forte de 1,7 million de signatures, c'est-à-dire presque toute la population du Québec y compris les anglophones.
- ▶ **En 1937**, lors de son premier mandat comme premier ministre, Maurice Duplessis dépose et fait adopter un projet de loi accordant au français la priorité dans l'interprétation des textes légaux du Code civil, du Code de procédure civile, du Code municipal et des statuts refondus. L'année suivante, devant les protestations considérables de la presse anglophone de même que le mécontentement de certains juges et avocats, il doit retirer cette loi.
- ▶ **En 1956**, la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels, présidée par le juge Thomas Tremblay, recommande la formation d'un office de la langue française.
- ▶ **En 1961**, création du ministère des Affaires culturelles et de l'Office de la langue française.
- ▶ **En 1974**, l'Assemblée nationale adopte la loi 22 et remplace l'Office de la langue française par la Régie de la langue française.
- ▶ **En 1977**, l'Assemblée nationale adopte la Charte de la langue française et remplace la Régie de la langue française par l'Office de la langue française.

50 ans d'action,  
ça se fête!

L'Office québécois  
de la langue  
française   
d'action et de passion



Ce document est imprimé sur un papier recyclé, fabriqué au Canada. Contient 100 % de fibres postconsommation.

TRAVAILLER EN FRANÇAIS // Vol. 30 - Hiver 2011  
Bulletin de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)

565, boul. Crémazie Est, bureau 12100, Montréal (Québec) H2M 2W3 • Tél. : 514 383-8000 • Téléc. : 514 383-0502  
Portails : [www.francisation.ftq.qc.ca](http://www.francisation.ftq.qc.ca) et [www.languedutravail.org](http://www.languedutravail.org) // Responsable : Lola Le Brasseur // Rédaction : Rima Chaaban et Lola Le Brasseur // Relecture : Catherine Veillette // Conception graphique : Tabasko Communications // Illustration de la page couverture : Sonia Roy, colagene.com // Photos : Archives de la FTQ, Isabelle Gareau et Rima Chaaban // Impression : Payette et Simms inc. // Tirage : 10 000 exemplaires // Bibliothèque nationale du Québec // 1994 ISSN 0803-3942 // Reproduction autorisée et encouragée

## Les conseillers en francisation des bureaux régionaux : les ambassadeurs de l'Office aux quatre coins du Québec

Les conseillers en francisation qui exercent leurs activités dans les six bureaux régionaux de l'Office québécois de la langue française guident les entreprises de 50 employés et plus dans leur processus de francisation et veillent à ce que leurs acquis demeurent durables. Jour après jour, près de 20 personnes remplissent ce rôle avec passion à Gatineau, à Québec, à Rimouski, à Saguenay, à Sherbrooke et à Trois-Rivières.

Office québécois  
de la langue  
française

Québec 

### Un mandat au fil du temps

C'est en 1963, à Amos, que le prédécesseur des bureaux régionaux, le Service régional de la langue française, association privée vouée à la promotion du français, voit le jour. Quatre organisations ayant cette même vocation seront créées au cours des années suivantes, notamment à Hull et à Chicoutimi. D'abord jointes à l'Office à titre d'organismes paragonnementaux, elles en deviendront partie intégrante dès 1973. Leur rôle est alors de veiller à l'amélioration de la qualité du français.

En 1977, l'adoption de la Charte de la langue française modifie la présence des bureaux régionaux dans la province et leur mandat. De 1978 à 1984, leur nombre passe de six à douze et leur personnel doit dorénavant expliquer aux entreprises les modalités de la Charte, de même qu'assister celles-ci dans leur processus global de francisation. Ils sont également chargés de « l'animation linguistique » et sont les initiateurs d'activités et de publications visant à faire la promotion du français.

Depuis 1995, les équipes régionales travaillent spécifiquement à la francisation des entreprises à l'extérieur de la grande région de Montréal. Les équipes de Gatineau, de Rimouski et de Saguenay traitent, en plus, les dossiers des organismes de l'Administration (ministères et organismes publics québécois, organismes municipaux, scolaires et du réseau de la santé et des services sociaux), ainsi que les plaintes formulées en vertu de la Charte. Les conseillers des six bureaux régionaux accompagnent surtout des entreprises dont les travailleurs et les gestionnaires ont déjà le français comme langue d'usage. Polyvalents, ils sont en contact direct avec la

population des régions où ils mènent leurs actions et répondent à leurs questions sur la Charte et les services de l'Office. Les conseillers en région appuient également l'équipe du Module des ordres professionnels lorsqu'elle organise des séances d'examen de français sur leurs lieux de travail.

### L'art de la francisation

Pour réaliser leur mandat d'accompagnement, les conseillers des bureaux régionaux analysent les caractéristiques (personnel réparti dans plusieurs établissements, siège social à l'étranger, etc.) et les activités des nombreuses entreprises, de secteurs d'activités divers, situées dans la zone géographique dont ils sont responsables. Leur objectif : s'assurer que le français y est généralisé. « La machinerie utilisée dans les usines du Québec provient d'un peu partout dans le monde : ce n'est pas parce qu'elle a été achetée par une entreprise de Roberval qu'elle va être livrée inévitablement avec des inscriptions en français. Et ce n'est pas parce qu'une entreprise se trouve à Saint-Hyacinthe que tous ses logiciels seront nécessairement en français », explique Margaret Vien, coordonnatrice du Module des bureaux régionaux. Il faut savoir que toutes les entreprises du Québec qui emploient 50 personnes ou plus doivent s'inscrire à l'Office et lui fournir, dans les six mois suivant leur inscription, le portrait de leur situation linguistique.

Après l'avoir analysé, le conseiller valide son contenu en visitant les lieux et en rencontrant le responsable de la francisation ou le comité de francisation, selon la taille de l'entreprise. Si elle se conforme aux exigences de la Charte à tous égards, l'entreprise obtient son certificat de francisation.

Toutefois, les conseillers accompagnent plusieurs organisations dans l'élaboration de leur programme de francisation, au moyen duquel leurs lacunes en matière de langue française seront corrigées. Une fois le programme approuvé par l'Office, le conseiller effectue un suivi attentif auprès de l'entreprise afin qu'elle franchisse toutes les étapes dans les délais. Pour ce faire, il doit faire preuve de rigueur, de doigté et de diplomatie. Au terme de la période prévue pour la réalisation du programme de francisation, s'il demeure des éléments à modifier, l'entreprise peut demander à l'Office de la prolonger.

### Des résultats tangibles

À l'heure actuelle, près de 85 % des entreprises inscrites à l'Office détiennent leur certification. Tous les trois ans, elles doivent rédiger un rapport sur leur situation linguistique. Si certaines refusent de le produire ou de remédier aux lacunes s'étant présentées au cours des trois dernières années, leur certificat peut être suspendu, voire révoqué. De plus, leur nom figurera sur la liste des entreprises non conformes de l'Office : elles ne pourront alors plus recevoir de subvention ou de privilège de tout ministère ou organisme public québécois. Toutefois, l'ensemble des rapports triennaux démontrent que près de 75 % des entreprises évitent d'être assujetties au plan de redressement puisque le français y est toujours généralisé!

L'Office accompagne ainsi les entreprises tout au long de leur existence. Grâce au travail des conseillers en francisation des bureaux régionaux, le droit des travailleurs et des consommateurs d'exercer leurs activités et de communiquer en français est respecté aux quatre coins du Québec!

# La francisation en mouvement

## ► France

### Michelin met la gomme sur le français

([www.portalingua.info](http://www.portalingua.info))

Les réunions et les e-mails en anglais chez Bibendum, on préfère éviter. Le groupe a donc prévu un confortable budget pour former ses cadres étrangers à la langue de Molière. Chez Bibendum, les termes « network » ou « budgeting » sont interdits de séjour : on parle « réseau » et « plan de financement ». Chez le numéro deux mondial du pneu, la règle est inflexible : la langue de travail est – et restera – le français. Peu importe que ses usines soient implantées dans dix-huit pays et ses produits commercialisés sur toute la planète.

### Danone assigné en justice, les salariés ne veulent pas travailler en anglais

([www.alpes.france3.fr](http://www.alpes.france3.fr))

Le groupe Danone harmonise actuellement son « informatique » dans toutes les unités de production. Du coup, le choix de l'anglais s'est imposé pour la multinationale et récemment, un logiciel de gestion a fait son apparition dans la langue de Shakespeare. L'affaire a été mal vécue à Saint-Just-Chaleyssin où les syndicalistes estiment qu'une majorité de salariés sont de « souche ouvrière ». « Ce monde ouvrier où l'on n'a pas appris ou oublié l'anglais », explique un délégué syndical.

### BT France condamné à traduire en français son logiciel « e-performance »

([www.miroirsocial.com](http://www.miroirsocial.com), Gilbert Abbate, délégué syndical chez BT France)

Le tribunal de grande instance de Nanterre ordonne la suspension de l'outil appelé *e-performance* jusqu'à sa traduction en langue française. Comme à son habitude, la société BT était passée en force au début de l'année 2011 pour appliquer un nouvel outil de notations et d'évaluations des salariés. Le logiciel était exclusivement en langue anglaise et n'avait pas été présenté aux différentes instances du personnel de la société ni au comité central d'entreprise de la société BT Service. Aujourd'hui, toute la communication qui est faite par les dirigeants du groupe BT nous arrive non traduite.

## ► Québec

### Un forum mondial de la francophonie au Québec en juillet 2012

(AFP- [tv5.org](http://tv5.org))

Le secrétaire général de la francophonie Abdou Diouf et le premier ministre québécois Jean Charest ont lancé, à Paris, la préparation du Forum mondial de la langue française prévu du

2 au 6 juillet 2012 à Québec, qui sera « tout sauf institutionnel », selon M. Diouf. Ce forum, qui veut impliquer la société civile, et notamment la jeunesse, dans le partage de l'attachement à la langue française, avait été décidé au dernier Sommet de la Francophonie en octobre 2010 à Montreux (Suisse).

## ► Francophonie Canadienne

### Air Canada ne respecte pas ses obligations linguistiques, a conclu la Cour fédérale

([www.cyberpresse.ca](http://www.cyberpresse.ca))

Le tribunal a donné raison à un citoyen qui alléguait ne pas avoir bénéficié de services en français sur certains vols, alors qu'il y avait droit. Air Canada a reconnu avoir manqué à ses obligations lors de trois vols empruntés par le couple en 2009, entre Toronto et Atlanta et entre Toronto et Charlotte, ainsi qu'à une reprise à l'aéroport de Toronto. Il s'agissait de trajets pour lesquels la clientèle francophone était assez nombreuse pour justifier un service bilingue, selon les normes établies par Ottawa. Les agents de bord étaient tous unilingues anglophones à bord de deux de ces vols, alors que des annonces ont été faites uniquement en anglais sur un autre vol et dans l'aéroport de Toronto. En tant qu'ancienne société d'État, Air Canada a toujours l'obligation d'offrir ses services en anglais et en français.

### États généraux de la francophonie d'Ottawa

([www.ledroit.com](http://www.ledroit.com))

« Ottawa, en tant que ville, en tant que capitale, cherche à se redéfinir, note François-Olivier Dorais, coordonnateur du secrétariat des États généraux de la francophonie d'Ottawa. Le but, c'est de doter la francophonie d'Ottawa d'une voix forte et unie pour faire entendre ses préoccupations dans les différentes instances de la Ville, pour faire valoir son apport à la vie politique et économique et pour décider de son avenir. »

## ► Louisiane

### Un nouveau site Web en ligne!

([www.france-amerique.com](http://www.france-amerique.com))

Bonne nouvelle pour la francophonie de Louisiane : un nouveau site Web bilingue dédié à l'éducation, à l'actualité culturelle et à la langue française de La Nouvelle-Orléans est né. Créé par le journaliste américain Michael Depp, NOLAFrançaise.com a pour but de devenir une plate-forme d'information et de communication incontournable au service de la communauté. L'objectif est de redonner de la visibilité à la communauté francophone de La Nouvelle-Orléans très présente historiquement et culturellement, mais aussi très disparate.

# La francisation des entreprises // témoignages

JEAN-MICHEL BÉCHARD // ENSEIGNANT

## *Enseigner le français aux immigrants et aux immigrantes*

*Jean-Michel Béchard pratique une profession passionnante; il enseigne le français aux personnes immigrantes. Tous les jours, du lundi au vendredi, il se rend dans différentes entreprises pour rencontrer des travailleurs et des travailleuses et leur apprendre à parler français. Un travail qu'il accomplit avec fierté et enthousiasme depuis deux ans.*



« Dans tous les projets de francisation pour lesquels on m'a confié la responsabilité jusqu'à ce jour, je me rends compte que le

professeur joue un rôle primordial qui ne se résume pas seulement à enseigner les règles de grammaire. Le professeur doit d'abord aimer la langue française et aimer les gens. J'adore côtoyer ces personnes qui viennent d'ailleurs, c'est comme si j'étais chaque jour à la découverte de l'autre bout du monde. Les nombreuses années vécues en Europe m'amènent à mieux comprendre ce que peut ressentir une personne qui ne peut exprimer ses besoins parce qu'elle ne

parle pas la langue du pays où elle habite. Les personnes à qui j'enseigne consentent des sacrifices et des compromis. Les cours demandent beaucoup de temps et ce temps s'ajoute, dans bien des cas, à de longues et dures heures de travail. »

Bravo à ces hommes et à ces femmes enseignants de la langue française et à tous ces hommes et femmes venus d'ailleurs qui choisissent d'apprendre le français.



CATHY ST-AMAND // SECTION LOCALE 1044 DES TCA

Présidente de son unité, Cathy St-Amand travaille à Québec chez Gecko Alliance, un manufacturier et un distributeur de contrôles électroniques, de systèmes d'assainissement, de pompes ainsi que d'accessoires pour spas, baignoires et baignoires à remous. L'entreprise fondée en 1989 possède une usine en Californie. Plus de 140 personnes y travaillent. Comme l'entreprise compte plus de 50 personnes, la loi 101 impose des obligations en matière de francisation. C'est donc dire que Gecko Alliance applique un programme de francisation depuis sûrement une vingtaine d'années. Mais qu'en est-il dans les faits de ce parcours de francisation ?

Cathy St-Amand ne décrit pas la situation du français de son milieu de travail comme alarmante, mais s'inquiète plutôt des conséquences à long terme que le peu d'intérêt manifesté par l'entreprise peut avoir sur la réalisation du programme de francisation et sur la motivation du personnel quant au fait de maintenir la place du français au travail. « A priori, chez Gecko Alliance, on a l'impression de travailler en français, mais en regardant de plus près, on se rend compte que l'on est encore loin de la généralisation de l'utilisation du français à tous les niveaux de l'entreprise comme le veut la loi. Par exemple, sous prétexte qu'ils sont trop

vieux pour être traduits, on continue de nous faire travailler avec des logiciels en anglais. Les bons de commande et les instructions de travail ne sont toujours pas complètement traduits et la gestion des stocks est, en grande partie, à franciser. Nous avons aussi comme exemple du travail à finir celui de la traduction des fiches signalétiques et de l'étiquette de lieu qui accompagnent tous les produits contrôlés (SIMDUT). Comme bien des entreprises soumises à des obligations de francisation, Gecko Alliance s'est inscrite dans la mouvance de l'abonnement à la prolongation de son programme de francisation comme preuve d'adhésion aux règles de la loi 101. »

### **Le comité de francisation**

La loi 101 fait obligation aux entreprises qui emploient cent personnes ou plus à former un comité de francisation d'au moins six personnes, dont la moitié des membres doivent représenter les travailleurs et travailleuses de l'entreprise. L'un des rôles officiels du comité de francisation est de surveiller l'application du programme de francisation. À cet égard, la loi prévoit que le comité doit se réunir au moins une fois tous les six mois. Ainsi, le comité constitue la voie par laquelle les syndicats peuvent se tenir au courant du processus de francisation et l'influencer.

Or, chez Gecko Alliance, les représentants des travailleurs et travailleuses ne peuvent occuper ce champ d'action parce que le comité est très peu actif depuis bien longtemps. Pour l'heure, dit-on, il n'y a pas lieu de s'inquiéter de la réalisation du programme de francisation. Pour Cathy St-Amand, cette mentalité rend la tâche difficile : « Ce que nous souhaitons le plus, c'est d'établir un dialogue ouvert avec les représentants de l'employeur quant à la réalisation du programme de francisation. Nous croyons que nous pouvons collaborer avec les représentants de l'entreprise à donner une nouvelle impulsion au projet de francisation. Comme il y a rarement des réunions du comité, il devient difficile de surveiller l'application du programme de francisation. Pour l'instant, notre participation se limite à quelques noms de travailleurs et travailleuses syndiqués inscrits sur une liste que possède l'Office québécois de la langue française. Ce que nous voulons, c'est la place que nous donne la loi; des membres à part entière du comité dont le mandat est de piloter l'ensemble de la démarche de francisation. »

# La francisation des entreprises en images ...



## RENCONTRE DES MEMBRES DE LA TABLE SECTORIELLE DE L'AÉROSPATIALE // LE 16 SEPTEMBRE 2011

Ils et elles travaillent chez Pratt & Whitney, CAE, Rolls-Royce, Bombardier, MDA, Héroux-Devtek, Air Canada, Ultra électronique, L-3 Mas et sont membres du comité de francisation de leur entreprise respective.

En collaboration avec la FTQ et l'Office, ces personnes participent à quatre rencontres annuelles pour faire le point sur l'avancement des programmes de francisation. Et, ça marche.

## RENCONTRE DE TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DU SECTEUR DE L'HÔTELLERIE // LE 12 OCTOBRE 2011

La francisation des milieux de travail est un objectif important et ne se limite pas à la simple francisation des installations de l'entreprise. Voilà pourquoi la FTQ s'intéresse de près à la francisation de ses membres affiliés immigrants allophones<sup>1</sup>. Des groupes de responsables locaux participent régulièrement à des journées d'information portant sur l'organisation de cours de français en milieu de travail.

<sup>1</sup> Personne dont la langue maternelle est autre que le français ou l'anglais et qui utilise le plus souvent cette autre langue dans sa vie privée.



## RENCONTRE DES MEMBRES DU COMITÉ PERMANENT POUR LA PROMOTION DU FRANÇAIS // LE 12 SEPTEMBRE 2011

Créé à l'automne 2010 et coprésidé par deux membres du Bureau de la FTQ, Louise Mercier et Michel Ducharme, le mandat du comité est de conseiller la direction de la FTQ sur les orientations, les interventions et les actions à prendre en matière de francisation.



## RENCONTRE DES MEMBRES DE LA TABLE SECTORIELLE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS // LE 27 SEPTEMBRE 2011

Des travailleurs et des travailleuses, membres de comité de francisation chez Bell Canada, Nexacor, Telus, Vidéotron ltée, Bell Solutions techniques, Expertech et Cogeco Câble inc., travaillent en étroite collaboration avec les conseillères de l'Office et le Service de la francisation de la FTQ pour que se réalisent les programmes de francisation. D'une rencontre à l'autre, ils et elles mettent en commun des moyens d'action pour assurer et améliorer la place du français au travail.



## RENCONTRE DU PERSONNEL DE LA FTQ // LE 6 OCTOBRE 2011

De gauche à droite : Louise Marchand, présidente-directrice générale de l'Office québécois de la langue française, Daniel Boyer, secrétaire général de la FTQ et Michel Arsenault, président de la FTQ.

Invitée à la rencontre du personnel de la FTQ, Mme Marchand a d'abord précisé l'importance de l'Office dans le projet de francisation. Elle a, par la suite, commenté les dernières études publiées par l'Office sur l'évolution de la situation linguistique au Québec et rappelé à tous et à toutes la place importante du mouvement syndical dans le projet de francisation des entreprises.



## LES JOURNÉES DE FORMATION DE LA FTQ

Le 3 octobre dernier, une vingtaine de membres de comités de francisation assistaient à l'une des nombreuses sessions de formation offertes par le Service de la francisation de la FTQ.

Ainsi, la centrale vise à s'assurer que ses membres sont en mesure de bien exercer leur mandat au sein de leur comité.



# Apprendre le français dans son milieu de travail

Location de linge Olympique ltée est une entreprise qui offre des services de buanderie, d'entretien et de location de nappes, serviettes, draps et autres linges utilisés dans les hôtels, restaurants et salles de réception. Une quarantaine de personnes, principalement des femmes immigrantes allophones, y travaillent à titre de trieuses, plieuses ou couturières.

Dans ce milieu de travail, où il n'y a pas de langue commune, l'apprentissage du français s'impose et c'est le syndicat, l'Union des employés et employées de service, section locale 800, qui en a pris l'initiative.

Depuis quelques semaines, deux groupes d'une dizaine de personnes consacrent quatre heures par semaine, après leur journée de travail, à l'apprentissage du français. L'enseignement a été confié à l'organisme Formation de base pour le développement de la main-d'œuvre (FBDM).

Nous avons recueilli quelques témoignages de travailleuses qui participent au cours de français.



**DINA STRIGLOGIANNIS**

« Lors de mon arrivée de la Grèce, en 1972, j'avais 13 ans et mon plus grand désir était d'aller à l'école. Mais je n'ai pas eu d'autre choix que celui d'intégrer rapidement le marché du travail. Comme j'ai toujours été à l'emploi d'entreprises dont les propriétaires étaient grecs, je n'ai jamais eu besoin d'apprendre le français. Aujourd'hui, je me rends compte que la connaissance du français est incontournable si je veux vraiment participer à la vie québécoise et aussi y prendre ma place. »



**KUBRA AKYOL**

Arrivée de Turquie il y a trois ans, Kubra avait l'espoir de pouvoir exercer son métier d'éducatrice en garderie. « Parce que j'ai été obligé de travailler en arrivant et que je ne parlais pas français, je me suis retrouvée ici comme trieuse.

Tout compte fait, c'est une chance qui m'est donnée d'apprendre le français sur les lieux de travail. Ainsi, je pourrai poursuivre mes études et exercer à nouveau mon métier. »



**SERIFE KABASAKALOGLU**

« Je travaille ici depuis 2008 comme trieuse. J'ai un grand besoin d'apprendre le français parce que je veux être en mesure, par exemple, d'expliquer au médecin ce qui ne va pas sans avoir à faire appel à mes enfants ou à une autre personne.

J'ai aussi bien hâte de pouvoir lire le journal pour être mieux informée de ce qui se passe au Québec. »

## Partenaire du projet de francisation des personnes immigrantes

FBDM

Formation de base pour le développement de la main-d'œuvre (FBDM) est une entreprise de formation dont la mission est de développer les compétences de base des personnes en emploi, sans emploi ou en démarche d'insertion en emploi. FBDM est une entreprise accréditée par Emploi-Québec comme organisme formateur qui offre des activités de formation en français, en alphabétisation, en mathématiques, en communication orale et d'autres compétences essentielles avec une approche contextualisée et basée sur les compétences.

FBDM se spécialise dans l'élaboration et la réalisation de programmes de formation de base sur mesure et à la carte à l'intention de la main-d'œuvre. Les projets de formation de base réalisés en milieu de travail sont financés par le Fonds national de formation de la main-d'œuvre (FNFMO).

FBDM a développé un savoir-faire et des outils pour toutes les étapes de réalisation d'un projet de francisation en milieu de travail :

- recherche de financement;

- évaluation du niveau de connaissance du français;
- organisation et réalisation de la formation;
- gestion et suivi de la formation.

Si vous croyez qu'il y a dans votre milieu de travail des besoins en matière d'apprentissage du français, vous pouvez communiquer avec l'organisme FBDM au numéro suivant : 514 846-3223.



# Les activités à venir

Plusieurs formations et activités sont organisées chaque année par le Service de la francisation de la FTQ. Voici la liste des activités à venir pour l'année 2011-2012. Nous attendons les militants et les militantes de la francisation en grand nombre.

## Recensement

La FTQ procède actuellement au recensement de ses membres affiliés qui siègent au comité de francisation de leur entreprise. Le but de cette démarche est de mieux connaître le fonctionnement des comités et de mieux répondre aux besoins de ses membres.

Des règles particulières décrites aux articles 136 et 137 de la Charte de la langue française (loi 101) s'appliquent aux entreprises employant 100 personnes ou plus. Celles-ci sont tenues de former un comité de francisation composé d'au moins six personnes dont la moitié doit représenter les travailleurs et les travailleuses de l'entreprise.

Si votre entreprise compte 100 personnes ou plus (toutes catégories confondues), nous vous demandons de bien vouloir communiquer avec le Service de la francisation de la FTQ.

*Si vous avez des questions et des commentaires, vous pouvez nous en faire part en communiquant avec le Service de la francisation de la FTQ au 514 383-8000.*

## Formation

### Le rôle syndical dans les comités de francisation

Cette session permet aux participants et aux participantes de se familiariser avec les dispositions de la Charte de la langue française et de mieux saisir les enjeux des différentes étapes du processus de francisation. Elle permet aussi d'élaborer des

stratégies syndicales pour que la francisation des milieux de travail progresse et devienne réalité.

Voici les dates des prochaines rencontres : le 23 janvier et le 28 février 2012.



## Pour fêter la Semaine du français au travail

### La Rencontre annuelle des membres des comités de francisation — 16 mars 2011

À la FTQ, la Rencontre annuelle des membres des comités de francisation est devenue une tradition. Tous les membres affiliés seront invités le 16 mars prochain à venir échanger sur l'état du français de leur milieu de travail. Un formulaire d'inscription parviendra par la poste à toutes les sections locales et sera disponible sur le site de la FTQ :

[www.francisation.ftq.qc.ca](http://www.francisation.ftq.qc.ca)

**LIEU**  
Hôtel Gouverneur Place Dupuis  
1415, rue Saint-Hubert  
Montréal (Québec) H2L 3Y9

### ET de plus...

La FTQ offre gratuitement à ses membres affiliés du matériel promotionnel (affiches, jeux linguistiques, napperons, etc.) pour soutenir l'organisation d'activités dans les milieux de travail.

Téléchargez le bon de commande :  
[www.francisation.ftq.qc.ca](http://www.francisation.ftq.qc.ca)

# Place à l'action



1

Éric Blanchet, TCA section locale 62



2

**De gauche à droite :** De la FTQ : Rima Chaaban, Daniel Boyer, Lola Le Brasseur. Danielle Villemaire et Marc Grignon, respectivement présidente du conseil d'administration et directeur général du CJE-SL.



3

Remise des certificats à l'UES-800



## 1 Un grand bravo à Éric Blanchet

Membre de la section locale 62 des TCA, Éric Blanchet a convaincu son syndicat et son employeur, le Centre de finition Global de Bombardier, de signer une lettre d'entente qui reconnaît la nécessité de former un sous-comité de francisation pour le Centre de finition.

De plus, la lettre d'entente précise que l'employeur s'engage à offrir des cours à son personnel qui ne possède pas de connaissance fonctionnelle du français et à améliorer la qualité du français de la convention collective.

## 2 Lutter contre le décrochage scolaire

La Foire du livre de la FTQ et du Fonds de solidarité a permis de remettre à la présidente du conseil d'administration du Carrefour jeunesse emploi Saint-Laurent (CJE-SL), Danielle Villemaire, un peu plus de 3 000 \$.

Le projet *Accroche-toi* du CJE vise la prévention du décrochage scolaire et la réintégration scolaire de jeunes âgés de 12 à 24 ans, et ce, peu importe l'origine et le niveau d'études atteint.

## 3 Le 15 juin, on a célébré dans la joie et la fraternité

À l'initiative de l'Union des employés et employées de service (UES-800), une cinquantaine de personnes, dont le secrétaire général de la FTQ, Daniel Boyer, ont été conviées à assister à la remise des certificats pour marquer la dernière session de cours de français avant les grandes vacances d'été. Une formule unique mise de l'avant par le syndicat, il y a déjà plusieurs années, permet aux personnes immigrantes qui ne connaissent pas ou peu la langue française d'être libérées de leur travail pendant toute une journée et ainsi, de s'adonner à l'apprentissage du français. L'organisation de ces journées dédiées à l'apprentissage du français est le fruit d'une collaboration entre l'UES-800, la FTQ, l'organisme Formation de base pour le développement de la main-d'œuvre (FBDM) et plusieurs employeurs du secteur de l'entretien ménager.

Lors de la cérémonie, les participants et participantes du cours ont reçu une attestation officielle reconnue par les deux niveaux de gouvernements, ainsi que de nombreux prix. À la fin de la rencontre, les personnes invitées ont pu assister à un petit spectacle monté par ces nouveaux Québécois et Québécoises illustrant à quel point la culture québécoise est désormais la leur. Rendez-vous sur la page Facebook de [languedutravail.org](http://languedutravail.org) pour voir les photos de la journée!

# N'ayons pas peur des mots



## Bon matin

Depuis quelque temps, on entend l'expression *bon matin* utilisée en début de journée pour saluer les personnes.

### Exemples :

- Bon matin Monsieur!
- Bon matin à tous nos auditeurs!

Cette expression, d'un emploi récent, est calquée sur l'expression anglaise *good morning*. En français, lorsqu'on désire saluer une personne, on utilise le mot *bonjour*, et le soir, le mot *bonsoir*.

### Exemples :

- Bonjour Monsieur!
- Bonjour à tous nos auditeurs!
- Bonsoir Paul!

Lorsqu'on veut souhaiter à quelqu'un de passer une belle journée ou une belle soirée, plusieurs

formulations sont possibles : bonne journée, bon avant-midi (ou bonne avant-midi), bon après-midi (ou bonne après-midi), bonne soirée et bonne nuit.

Chacune de ces expressions convient à une plage horaire plus ou moins étendue, et l'ensemble couvre la totalité des vingt-quatre heures d'une journée.

### Exemples :

- Bonne journée! À ce soir.
- Bon avant-midi! Je t'attends pour le dîner. (et non Bon matin!)
- Je te souhaite un bon après-midi.
- Bonne soirée à tous! Je dois maintenant partir.
- Bonne nuit ma chérie!

L'expression *bon matin* entre donc inutilement en concurrence avec les formulations françaises bon avant-midi et bonjour.

Source : Site Web

de l'Office québécois de  
la langue française

# Que dit la loi?



## L'Administration publique est-elle tenue de privilégier l'unilinguisme français dans toutes ses activités?

Est-ce qu'il y a une politique linguistique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration?

En mars 2011, le Conseil des ministres a approuvé la nouvelle Politique linguistique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration. Cette politique a pour but de guider les ministères et organismes dans leurs pratiques linguistiques et de permettre à l'Administration de jouer un rôle exemplaire et moteur dans l'application de la Charte de la langue française. Elle remplace l'ancienne politique de 1996.

La nouvelle politique réaffirme les deux grands principes qui la fondent soit, que les ministères et organismes gouvernementaux privilégient l'unilinguisme français dans toutes leurs activités et qu'ils accordent une attention constante à la qualité de la langue française, tout en précisant cependant l'importance du français comme instrument premier de la cohésion sociale.

Elle vient notamment préciser les règles qui entourent la diffusion de l'information dans les sites Web, celles relatives à la présentation d'une traduction, aux messages des boîtes vocales et des systèmes interactifs de réponse téléphonique ainsi que les communications avec les personnes morales et les entreprises. Pour consulter la politique : [www.spl.gouv.qc.ca/fileadmin/medias/pdf/Politique\\_gouvernementale.pdf](http://www.spl.gouv.qc.ca/fileadmin/medias/pdf/Politique_gouvernementale.pdf)

Source : Site Web

du Secrétariat à la  
politique linguistique

# Languedutravail.org est sur Facebook!



Devenez membre et soyez informé des activités du Service de la francisation de la FTQ et de toute l'actualité de la francophonie!



## Madame Gariépy, merci!

La FTQ rend hommage à Mme Claudette Gariépy pour la générosité, la ténacité et le dynamisme avec lesquels elle a défendu le droit de travailler en français dans son milieu de travail pendant plus de vingt ans. À cette ardente militante, membre de la section locale 1244 du Syndicat des employées et employés de l'Université de Montréal, nous souhaitons une bonne et longue retraite.

## La langue qui tue

Tout le monde a déjà vu des mises en garde de sécurité ou des guides d'instruction traduits en français, qui semblent avoir été rédigés sur Mars par un Vénusien originaire de Jupiter. Un mot mal choisi qui peut avoir un double sens, une expression traduite mot à mot et qui perd tout son sens et même un texte totalement incompréhensible. La lecture de ces documents déclenche rires et questionnements. Mais qu'en est-il lorsqu'il s'agit d'instructions visant la santé et la sécurité du travail?

Plusieurs accidents, certains mortels, causés directement par une mauvaise compréhension des directives ou des mises en garde, sont rapportés chaque année. Les travailleurs immigrants sont particulièrement à risque parce que pour eux l'anglais est une troisième langue.

À la lecture de ces faits, on peut constater l'importance d'avoir une langue commune au travail. Au Québec, c'est en 1977 que le français a été décrété langue du travail. Continuons de réclamer la francisation de nos milieux de travail. Il y va entre autres de notre santé et de notre sécurité.

(Le Monde ouvrier, n° 92, mai-juin 2011)



## TRAVAILLER en français

BULLETIN DE LA FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS  
ET TRAVAILLEUSES DU QUÉBEC (FTQ)

### L'ABONNEMENT EST GRATUIT

Faites-en la demande en communiquant avec Catherine Veillette : [cveillette@ftq.qc.ca](mailto:cveillette@ftq.qc.ca) ou remplissez le formulaire en ligne sur le portail [www.languedutravail.org](http://www.languedutravail.org).

